

COMMUNIQUE N° 001 DU 30 MAI 2024
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/AONO/APN/CIPM/2024 POUR LA FOURNITURE A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) DU
SERVICE DE COMMUNICATION NUMERIQUE VIA INTERNET. *AB*

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que la société CREOLINK COMMUNICATIONS a été déclarée attributaire de la Lettre-Commande relative à ladite Consultation pour un montant de 21.107.608 (vingt un millions cent sept mille six cent huit) FCFA Toutes Taxes Comprises et un délai d'exécution de cinq(05) jours pour les travaux d'installation des équipements et de neuf(09) mois pour la fourniture d'internet.

La société retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache de la Direction des Affaires Générales de l'APN, Immeuble CAA, boulevard du 20 mai à Yaoundé (Sous-Direction des Affaires Communes, des Marchés et des Assurances, 1^{er} étage porte 05), pour la suite de procédure.

Les soumissionnaires suivants n'ont pas été retenus aux motifs ci-après :

N°	Soumissionnaires	Observations
01	MATRIX TELECOMS BP 4124 Yaoundé Tél. 694.75.45.18/243.14.05.08, Fax. 222 21 28 17	Eliminé : absence de plusieurs agréments et d'autorisations. Note technique inférieure au minimum requis.
02	MOBILE TELEPHONE NETWORKS CAMEROON LIMITED (MTN) BP 15574 Douala Tél. 679.00.90.00/679.00.90.45, Fax. 679.00.90.40	Eliminé : absence de plusieurs agréments et d'autorisations. Note technique inférieure au minimum requis.
03	SOUTH-WEST COMMUNICATION PLC PO BOX 110 LIMBE Tél. 242 66 28 89/677 80 26 54	Eliminé : absence de l'attestation CNPS sous 48 heures, absence de plusieurs agréments et d'autorisations. Note technique inférieure au minimum requis.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics.

Passé ce délai, leurs offres seront détruites. *AB* *AB*

Yaoundé, le 30 MAI 2024
Le Directeur Général

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM/APN (pour information) ;
- CIPM/APN (pour archivage) ;
- APN (pour archivage).

*Le Directeur Général
Dr. Ebouapeke Louis*

